

NAO 2019

NEGOCIATION ANNUELLE DES SALAIRES



Au cours de la réunion de négociation ce jour, la CFTC EMPLOI a fait des propositions afin de maintenir le pouvoir d'achat des agents dans un contexte social tendu :

- ✓ La CFTC Emploi a demandé une augmentation de la partie fixe de 2.5% (de 303 euros à 310 euros)
- ✓ La CFTC Emploi a demandé également l'augmentation du point de 0.5% (de 3.1356 à 3.15 euros par point)
- ✓ La CFTC Emploi a demandé l'ouverture d'une négociation sur l'intéressement.

La CFTC Emploi a fait valoir l'atteinte des résultats par l'ensemble des salarié(e)s et la hausse du coût de la vie!!

Au terme de cette négociation avec les organisations syndicales en présence, la Direction propose

0%
d'augmentation générale des salaires en 2019

Augmentation de la valeur faciale des chèques restaurant à **9,20 €**

La CFTC Emploi n'est pas satisfaite et considère qu'il s'agit d'un manque de reconnaissance du personnel de Pôle Emploi. Pour autant, la priorité actuellement est aussi de conserver notre niveau d'emploi afin de continuer d'assurer nos missions de service public de l'emploi et d'arrêter de dégrader nos conditions de travail.

Pour la CFTC Emploi, la grève est toujours la dernière solution. Fin 2018, nous avons appelé à la grève en intersyndicale pour tenter d'alerter sur le projet de loi de finances néfaste. Nous continuons nos actions pour influencer sur le projet 2020 afin de maintenir nos emplois.

Nous avons été élus par vous.
Nous continuerons de faire de Pôle emploi notre priorité.